

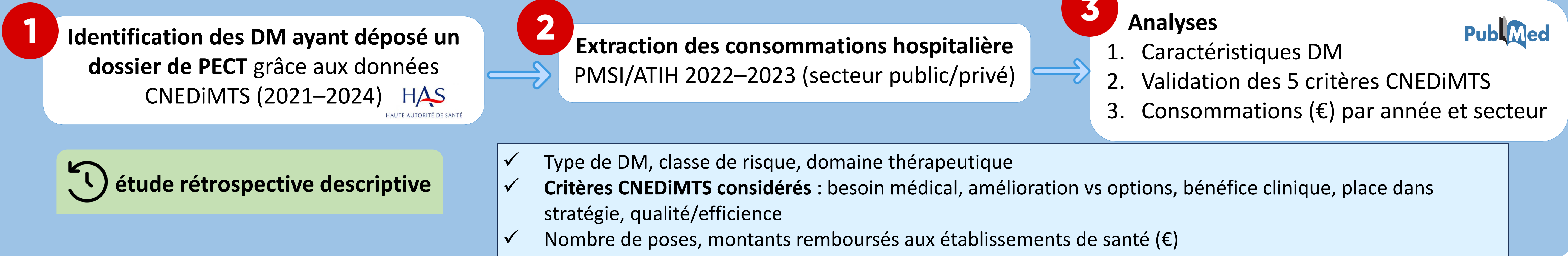
Mots-clés : Innovation ; Accès précoce

CONTEXTE

La **prise en charge transitoire** permet, depuis février 2021, le remboursement de **DM présumés innovants** en attendant leur inscription sur la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPR). L'**éligibilité** repose sur la validation préalable de **3 prérequis** et sur **5 critères** évalués par la Commission d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et Technologies de Santé (CNEDiMTS) appartenant à la HAS.

OBJECTIF : Évaluer l'impact de la PECT sur l'accès aux DM innovants dans les établissements de santé, 4 ans après sa mise en œuvre

MATÉRIEL ET MÉTHODE



RESULTATS

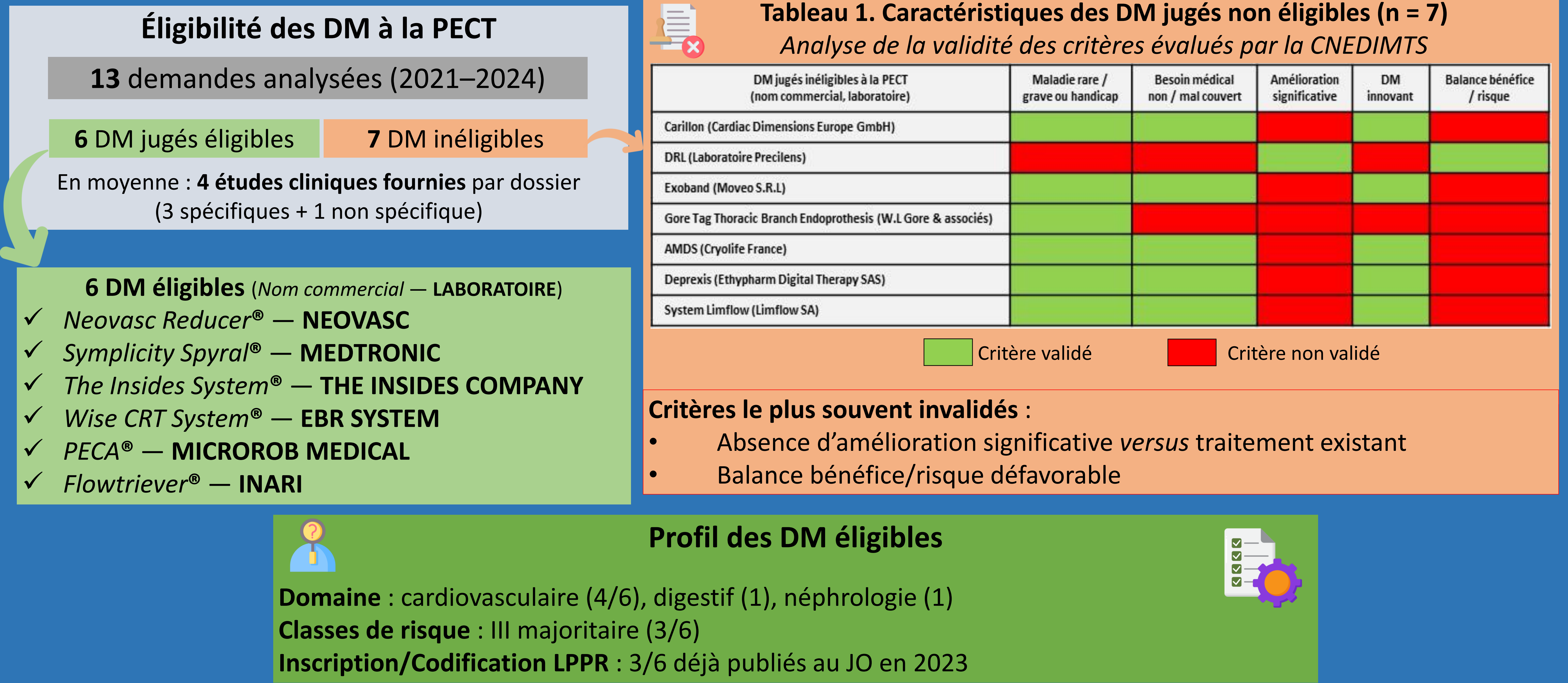


Tableau 2. Consommation des DM publiés au JO en PECT et montants de remboursements associés dans le secteur public et privé

DM	Secteur public (ex-DN)				Secteur privé (ex-OQN)			
	Montant (€)		Nombre de poses		Montant (€)		Nombre de poses	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Neovasc Reducer® (NEOVASC)	582 267 €	1 419 844 €	85	214	217 930 €	810 935 €	31	120
Symplicity Spyral® (MEDTRONIC)	0 €	150 444 €	0	35	0 €	NA	0	1-10
The Insides System® (THE INSIDES COMPANY)	0 €	NA	0	1-10	0 €	NA	0	NA

Le système Flowtriever ayant obtenu un code LPP le 23 janvier 2024, les données PMSI ne sont donc pas encore disponibles.

DISCUSSION

Limite : la période d'étude des consommations restreinte (2022-2023) rend difficile l'objectivation de l'efficacité de cette voie d'accès.

La PECT offre un accès anticipé aux DM innovants, mais la **sélectivité des critères d'évaluation** limite leur éligibilité. L'analyse révèle un **profil « type » de DM éligibles** (domaine cardiovasculaire et à haut risque, classe III). L'analyse des consommations révèle des **disparités importantes d'adoption** selon les DM et les types d'établissements de santé avec une **adoption plus soutenue de l'innovation dans les établissements publics**.